

## Valeurs des coefficients de conversion en capital

Les valeurs des coefficients de conversion en capital sont déterminées en fonction de l'âge du fonctionnaire à la date d'effet de sa prestation RAFP :

Coefficients de conversion en capital	
Âge à la date d'effet de la prestation RAFP	Valeur du coefficient de conversion en capital
60 ans	25,98
61 ans	25,30
62 ans	24,62
63 ans	23,92
64 ans	23,22
65 ans	22,51
66 ans	21,80
67 ans	21,08
68 ans	20,36
69 ans	19,63
70 ans	18,90
71 ans	18,16
72 ans	17,43
73 ans	16,70
74 ans	15,97
75 ans	15,24

Le coefficient est calculé en fonction de l'âge du demandeur à la date d'effet de prestation du RAFP. Toutefois, cette valeur est calculée en tenant compte du nombre d'années et du nombre de mois.

*Exemple : Pour un bénéficiaire né le 25/01/1945 avec une date d'effet de la prestation RAFP au 01/09/2005, l'âge à la date d'effet est de 60 ans et 7 mois.*

*Le calcul du coefficient est le suivant :*

*$25,98 + [(25,30 - 25,98) \times 7/12]$  – pour cet exemple, le coefficient s'élève donc à 25,58*